

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FEVRIER 2024	
Date d'affichage et de convocation 1er février 2024	L'an deux mil vingt-quatre, le premier février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Puisseux en France s'est réuni en mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Yves MURRU, Maire
Nombre de membres En exercice : 27 Présents : 15 Votants : 21	<p><u>Etaient présents</u> : Yves MURRU, Nicole BERGERAT, Maryvonne JOUANY, Séjiane RENE, Christine MAHE, Jean-Jacques PERCHAT, Martine POULLIE, Maurice ANDRIEU, Benoît FARRAN, Thierry TABORSKI, Olivier VELIN, Estelle BOCKEL, Francis KLEIJN, Elodie SIMONE, Nathalie CHEVALLIER.</p> <p><u>Pouvoirs</u>: Djemaï LASSOUED à Martine POULLIE, Georges BIRBA à Christine MAHE, Gilles MEKLER à Yves MURRU, Olivier BECRET à Maryvonne JOUANY, Caroline THUEZ à Elodie SIMONE, Flavien PARISI à Francis KLEIJN.</p> <p><u>Absents</u>: Kadidiatou DIEBKILE, Thierry MARIN-CUDRAZ, Stéphanie DE CAMPOS, Albert BAFFI, Catherine GASTAN-KLUG et Antoine CALDICOTE.</p> <p>Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. A été désignée pour remplir cette fonction : Maryvonne JOUANY</p>

2024/004 – DESIGNATION DES DELEGUES AUPRES DU COMITE STRATEGIQUE DE LA SOCIETE DU GRAND PARIS

Rapporteur Monsieur le Maire

Conformément à l'article 21 du décret n°2010-756 du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris (SGP), le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, publie au mois de janvier de chaque année au recueil des actes administratifs de la préfecture la liste nominative des membres du comité stratégique.

Il convient donc de procéder à une fiabilisation des informations avant la publication du nouvel arrêté.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- **ELIT et DESIGNÉ** les conseillers comme suit auprès du Comité stratégique de la Société du Grand Paris (SGP)
- déléguée titulaire : Mme Nicole BERGERAT
- déléguée suppléante : Mme Christine MAHE

Le Maire,

Yves MURRU

Fait et délibéré le 07/02/2024
Extrait certifié conforme au registre des délibérations
Le Maire certifie avoir fait afficher à la porte de la Mairie
Le compte-rendu de la délibération ci-contre
Le Maire certifie exécutoire la présente,

